

Le Programme Culture

Contribution à la consultation sur le Programme Culture

15 décembre 2010

Le SYNDEAC, Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles, représente 300 entreprises qui travaillent dans le domaine de la création artistique en France, parmi lesquelles la quasi totalité des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales, la majorité des centres chorégraphiques nationaux, de nombreuses scènes conventionnées, compagnies théâtrales et chorégraphiques, des ensembles musicaux, des salles de musiques actuelles, des festivals, des lieux de production et de diffusion des arts du cirque et des arts de la rue. Notre syndicat est parmi les plus représentatifs dans le domaine du spectacle vivant subventionné par l'État et par les collectivités territoriales en France.

SECTION 2: OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME CULTURE

Nous aimerions connaître votre avis sur les objectifs du nouveau programme Culture. Le programme actuel met l'accent sur la promotion de la mobilité transnationale, la circulation des œuvres et le dialogue interculturel, au moyen de la coopération culturelle transnationale. Ces objectifs doivent être revus à la lumière de l'évolution du contexte mondial. Le nouveau programme sera probablement axé sur trois ou quatre grands objectifs. Nous vous présentons ici une liste des types d'éléments susceptibles d'y figurer. Tous les objectifs proposés ici ne pourront pas constituer des priorités; veuillez donc réfléchir tout particulièrement aux objectifs qui sont les plus importants pour votre organisation ou vous-même.

2.1 Estimez-vous nécessaire l'existence d'un programme européen spécifique en matière de culture?

Oui

2.2 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre les objectifs suivants? *Défense et promotion de la diversité culturelle et linguistique*

Dans une mesure modérée

2.3 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?
Promotion de la circulation transnationale des œuvres et des produits culturels

Dans une importante mesure

2.4 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?
Élargir l'accès au patrimoine et aux œuvres culturelles de l'Union européenne

Dans une mesure modérée

2.5 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?
œuvrer au développement professionnel et au renforcement des capacités des artistes et des opérateurs culturels dans un contexte international

Dans une importante mesure

2.6a Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?
Promouvoir la coopération culturelle avec des opérateurs de pays tiers

Dans une importante mesure

2.6b La coopération avec les pays tiers devrait-elle être restreinte à certains pays seulement, ou une approche plus vaste serait-elle préférable?

Approche plus vaste

2.7 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?
Promotion du développement urbain et régional grâce à la culture

Dans une mesure modérée

2.8 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?
Élargir l'accès et la participation aux activités culturelles pour les groupes défavorisés

Dans une importante mesure

2.9 Souhaitez-vous faire part de vos observations sur les objectifs du futur programme Culture?

Pour toute société et de toute organisation politique se réclamant d'un modèle démocratique et protecteur des droits de l'homme, la culture est un élément indispensable. À l'échelle européenne, l'art et la culture doivent être au cœur de la constitution d'un nouvel espace citoyen commun et d'un espace d'appartenance, au sein duquel la diversité culturelle occupe une place essentielle. Fortement liée aux enjeux communautaires, croissance durable et inclusive de la Stratégie 2020, tout en s'alignant sur l'Agenda européen de la Culture, le secteur culturel est créateur d'activités économiques et d'emploi. Le spectacle vivant participe à ces enjeux, notamment dans son rapport à la création / créativité. La diversité des espaces de création est un élément important de développement d'une capacité interculturelle et créative, essentielle à une société de la connaissance qui soit innovante, y compris socialement.

C'est pourquoi le SYNDEAC (**syndicat professionnel représentant des entreprises culturelles travaillant dans le domaine de tous arts de la scène, théâtre, danse, musique, arts du cirque, arts de la rue...**) défend non seulement l'existence du programme européen spécifique à la Culture, mais préconise son renforcement et le développement de son budget, afin de soutenir la création, en particulier dans le domaine des arts de la scène ainsi que la mise en œuvre d'une politique artistique et culturelle ambitieuse. L'évolution positive du Programme Culture dans la période 2014-2020 doit renforcer l'espace culturel européen et encourager la contribution des arts et du secteur culturel au processus de construction de la citoyenneté européenne.

Le SYNDEAC soutient et relaie la campagne **WE ARE MORE**, lancée par Culture Action Europe et soutenue par le Président Barroso, lui-même.

Le Programme doit également se doter d'une cohérence interne et politique plus forte afin d'exploiter pleinement ses ressources, d'accroître sa visibilité et son impact. Par ailleurs, la politique culturelle de l'Union doit s'impliquer activement dans tous les autres volets d'action de l'Europe, comme un facteur structurellement lié à cette action.

Si les actions de l'Union ne doivent pas se résumer à des soutiens financiers, il faut néanmoins accroître sensiblement le budget que l'Union consacre à la culture et tout particulièrement aux arts vivants, pour lui permettre d'exercer un réel effet de levier sur les pratiques professionnelles à l'échelle communautaire. L'action culturelle européenne doit bénéficier d'un soutien croissant, au même titre que l'éducation, la protection sociale ou l'engagement citoyen, sans quoi le changement de paradigme annoncé dans la Stratégie Europe 2020 ne pourra prendre forme et porter ses fruits.

Les objectifs actuels du Programme Culture tels que la mobilité des personnes et la circulation des œuvres devraient être plus fortement affirmés, mais ils doivent être revus et élargis, car ils ne reflètent pas réellement les aspirations du Programme en termes de développement sectoriel et sociétal. En outre, le dialogue interculturel, fixé comme troisième objectif, résulte d'une action culturelle européenne réussie, notamment à travers une circulation transnationale renforcée, des œuvres, des projets et des artistes.

Le secteur du spectacle vivant doit bénéficier d'un soutien affirmé qui permettra d'encourager la diversité des projets, l'émergence de nouvelles esthétiques et l'accompagnement d'artistes dans leurs parcours et de projets qui s'inscriront dans l'espace européen.

Ce soutien pourrait s'articuler autour des axes suivants:

1. **Aider à la création, à travers des projets qui associent des structures de productions dans différents pays de l'Union**
2. **Mettre en œuvre un vaste "Erasmus" artistique ou Erasmus Culture** : pour soutenir la formation professionnelle du secteur, tant artistique que technique. Cela pourrait concerner les élèves des formations artistiques mais également les jeunes artistes qui pourraient être accompagnés dans leur entrée dans nos professions, à l'instar de dispositifs tels le « Jeune Théâtre National » qui existe en France et qui permet aux entreprises artistiques qui emploient de jeunes comédiens sortant d'écoles nationales supérieures de bénéficier d'un soutien.
3. **Encourager la coopération culturelle**, par le renforcement de l'aide aux fonctionnements de réseaux professionnels, indispensables au développement du secteur artistique et culturel et aux échanges et également par le soutien à des regroupements de producteurs autour de projets artistiques.

4. **Soutien à la création en dehors du territoire européen**, dans le cadre de la coopération avec les pays tiers et dans une perspective de rayonnement culturel européen à l'échelle internationale.
5. **Favoriser la rencontre avec les publics** en soutenant des initiatives en matière d'accessibilité et des expériences innovantes de rencontres avec les œuvres

Le SYNDEAC propose, tout d'abord, la création d'un dispositif **d'aide à la création transnationale**, qui favorise la coopération entre des structures de production de différents pays de l'Union. Ces mesures d'encouragement pourraient prendre en compte l'implication de partenaires implantés dans des territoires divers, bénéficiant du soutien de différentes régions ou collectivités d'Europe et travaillant ensemble à la création d'une œuvre initiée par un ou des artistes, avec une perspective de faire circuler le spectacle ainsi créé dans l'espace européen ou international.

La création d'un nouveau **Programme de type Erasmus pour la formation artistique**, qui devrait prendre en compte autant les questions de mobilité que les questions de résidences de création. Ceci peut représenter une entrée indirecte mais conséquente sur les festivals, la diffusion, les théâtres nationaux ou opéras. En effet, le Programme Erasmus inspire un certain nombre d'analogies, pour créer un programme de mobilité spécifique aux élèves d'écoles nationales des arts de la scène ou aux jeunes diplômés. Par ailleurs, Il faudrait aussi travailler à la mobilité des enseignants: échanges de professeurs, échanges de méthodologie, rencontres d'univers esthétiques.

La coopération culturelle constitue un précieux outil de développement pour le secteur de la culture et nécessite des moyens spécifiques. Elle permet l'émergence de nouvelles idées et de nouveaux partenariats et une contribution à la création d'un espace culturel et citoyen européen. Le soutien aux fonctionnements de réseaux professionnels contribuera au développement des échanges. D'autre part le soutien à la coopération de structures de productions va devenir de plus en plus crucial pour soutenir les artistes et leur capacité de créer.

La culture a un rôle essentiel à jouer dans les relations extérieures de l'Union. L'art et la culture contribuent à la défense et à la promotion des valeurs européennes : respect de la dignité humaine, de la démocratie, de l'égalité, des droits de l'homme, des valeurs essentielles qui vont au-delà d'un simple transfert de compétences.

En ce qui concerne **la coopération avec les pays tiers**, la participation ne doit pas être limitée à une liste annuelle de pays éligibles. Tous les pays tiers devraient pouvoir être éligibles dans tous les volets du Programme, selon la pertinence du partenariat et avec un accent particulier aux pays bénéficiaires de la politique de voisinage de l'Union. Des moyens adéquats devraient toutefois soutenir cette participation et être réservés dans l'enveloppe budgétaire globale du Programme. Cette ouverture du Programme à l'international devrait également être comprise comme une action complémentaire à la poursuite du développement de volets culturels dans les politiques extérieures de l'Union.

Avec le soutien à la mobilité des artistes et à la circulation des œuvres, le Programme doit **encourager l'égalité d'accès à la culture**, en repérant des initiatives qui peuvent favoriser l'accessibilité ou lutter contre l'exclusion sociale ou géographique en matière d'accès à l'art et à la création. Des initiatives innovantes de rencontres avec les œuvres, les artistes et les processus de création doivent être encouragées et développées afin d'aider à la construction de l'individu, de son sens critique et de son rapport à la citoyenneté.

SECTION 3: ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE NOUVEAU PROGRAMME CULTURE

Nous aimerions connaître votre avis quant aux types d'activités qui devraient être soutenus. Toutes les activités proposées ici ne seront pas nécessairement soutenues; veuillez donc réfléchir tout particulièrement à celles qui sont les plus importantes pour votre organisation ou vous-même.

3.1a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes ? *Développement des compétences professionnelles des artistes ou d'autres professionnels de la culture dans un contexte international*

Dans une importante mesure

3.1b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Le Programme Culture, en tant qu'instrument spécifique dédié aux arts et à la culture, peut jouer un rôle important aussi bien en termes de développement professionnel que pour promouvoir une meilleure intégration de ces besoins dans le cadre 'éducation et compétences' souligné comme une priorité par la Stratégie Europe 2020. Le futur Programme doit favoriser une prise en compte des mutations dans ce secteur et considérer celui-ci comme une filière à part entière, devant être structurée au sein d'une branche, et devant être dotée, au même titre que d'autres secteurs d'activités, de l'accompagnement nécessaire à son développement (formation initiale, formation tout au long de la vie, ...) Le Programme Culture devrait favoriser une meilleure place de l'enseignement de l'histoire européenne de l'art dans l'enseignement théorique. Des financements spécifiques sont nécessaires pour approfondir la dimension recherche /développement artistique dans l'enseignement supérieur des arts.

3.2a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Réseaux internationaux d'échanges d'expériences et de pratiques (apprentissage et guidance entre pairs)*

Dans une importante mesure

3.2b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Compte tenu des enjeux et de la nécessité absolue pour leur mise en œuvre comme pour leur réussite, il faut favoriser la coopération européenne en soutenant les réseaux professionnels et les acteurs de terrain. Ceci est indispensable au développement du secteur artistique et culturel, aux échanges et aux coopérations. Les partenariats culturels transnationaux sont des laboratoires - pour des expérimentations et des projets pilotes – où s'expérimentent de nouveaux modèles interculturels, sociaux et économiques. Les artistes et les acteurs culturels naviguent en effet entre différents domaines (partenariats interdisciplinaires). L'apprentissage par les pairs doit être développés aux côtés des modèles de formation et de développement des capacités plus traditionnels. Ils peuvent prendre la forme de réseaux formels ou informels au niveau local, régional, national ou européen, d'une coopération trans- sectorielle entre acteurs de différents domaines de la société civile (culture, éducation, inclusion sociale, environnement, etc.) ou d'échange entre pairs parmi les chefs de projets et les partenaires tout au long de la conception et de la mise en oeuvre du projet. L'apprentissage entre pairs peut également s'opérer en dehors du cadre formel de développement d'un projet. Des opportunités de se rencontrer, de former et d'entretenir des réseaux ou des affinités, et d'échanger et de développer des idées communes doivent donc également être offertes même si elles ne mènent pas automatiquement à des projets de coopération concrets

3.3a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Partenariats pluridisciplinaires entre institutions artistiques et entreprises destinés à améliorer les compétences entrepreneuriales des artistes ou des professionnels de la culture travaillant dans un contexte international*

Dans une importante mesure

3.3b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

La coopération culturelle doit continuer à être soutenue par le Programme Culture. Le partage des processus créatifs entre différents partenaires européens et internationaux participe à l'émergence de

nouveaux langages artistiques, à l'ouverture de nouveaux espaces culturels européens et au développement des solidarités. En outre, le partage des cultures permet à la citoyenneté de se fonder sur des valeurs communes dans un espace d'échange et d'appartenance partagées, les artistes étant des vecteurs d'une conscience ou d'un projet commun. Il conviendrait d'encourager plus les dispositifs de formation initiale ou de formation continue permettant l'échange d'artistes, des responsables de projets et de techniciens en exercice, entre compagnies et théâtres européens, afin de favoriser une génération d'artistes et de porteurs de projets familiarisés avec l'international et la diversité des approches et des enjeux économiques et culturels.

3.4a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Création de nouvelles œuvres et productions par des opérateurs de plusieurs pays travaillant ensemble*

Dans une importante mesure

3.4b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

La capacité pour des entreprises culturelles à réunir les moyens de la création va devenir un enjeu de plus en plus crucial pour les artistes, compte tenu du recul des aides publiques et du mécénat que nous pouvons constater dans de nombreux pays d'Europe aujourd'hui. Or, la capacité des artistes implantés dans un pays de l'Union à créer va constituer un enjeu majeur pour l'Europe, au regard de la vitalité créatrice de certains pays tels que la Chine ou l'Inde. Par ailleurs les coopérations autour d'une aventure artistique sont fortes et basées sur la prise de risque ; elles ne sont pas du même ordre que les coopérations qui se développent au sein des réseaux, parfois moins immédiatement « producteurs », et plus axés sur la construction d'outils et d'objectifs communs. Ces partages d'expériences et ces convergences d'intérêts et de dynamiques entre partenaires artistiques d'une part ou partenaires de réseaux d'autre part sont complémentaires mais différents.

3.5a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Développement d'un espace propice à l'expérimentation, à l'innovation et à la prise de risque dans le secteur culturel*

Dans une importante mesure

3.5b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Il faut laisser la place à l'innovation et à l'invention : un projet culturel européen doit passer par de l'imaginaire, du laboratoire, de l'expérimentation. Les artistes et les milieux culturels sont foisonnants et toujours à la recherche d'idées singulières qui peuvent donner un souffle nouveau à la construction européenne. La force critique réside dans la capacité de faire valoir d'autres formes d'expressions.

3.6a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Développement de contenu culturel numérique innovant, numérisation de contenus et création de plateformes numériques pour la distribution et l'exposition des œuvres*

Dans une faible mesure

3.6b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Les rapports entre le secteur du spectacle vivant et les outils du monde numérique sont en constante évolution, au niveau du processus de création, et au niveau des modes de diffusion de spectacles vivants. Les nouvelles technologies représentent un médium incontournable des cultures contemporaines. Cependant, elles ne relèvent pas, en tant que telles, du secteur culturel. En revanche, la formation des artistes aux nouvelles technologies, oui.

Le secteur des nouvelles technologies est relevant du secteur marchand, il bénéficie d'investissements culturels et artistiques, par conséquent, ils contribuent à le valoriser sur les marchés. Le Programme Culture ne devrait pas soutenir directement le développement de contenu numérique car le monde digital, virtuel peut être pris en compte par un certain nombre de programmes spécifiques aux nouvelles technologies. Ce soutien ne devrait venir qu'en complément au projet artistique initial.

3.7a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Activités culturelles favorisant la sensibilisation au patrimoine européen commun*

Dans une faible mesure

3.7b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

De façon générale, l'action culturelle européenne doit plus s'attacher à la création qu'à la diffusion du patrimoine, car la création est le renouvellement du patrimoine. Or le monde actuel subit de telles mutations que l'on doit « construire » rapidement des formes qui permettent de le comprendre, de s'en approprier les changements de façon collective et citoyenne. Le passé viendra aider à construire ce présent, mais il ne peut en prendre la place, sauf à nourrir illusions et nostalgies. Le patrimoine ou le soutien de projets associés au patrimoine, aurait plus sa place dans les projets du FEDER.

3.8a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Mesures d'incitation pour les artistes se produisant en dehors de leur pays*

Dans une importante mesure

3.8b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

La mobilité doit devenir un outil permettant la poursuite d'autres objectifs spécifiques du Programme. Le Programme devrait encourager une concertation entre leurs différents centres culturels nationaux, opérateurs de la mobilité par délégation, doit se systématiser. Ceux-ci pourraient alors élaborer un atlas européen des tournées pour faciliter la circulation des artistes en Europe.

3.9a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Échanges transnationaux d'objets d'art et d'autres œuvres*

Dans une mesure modérée

3.9b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

La mobilité est une approche technique l'objet, c'est le projet artistique, c'est ce projet qui compte et qui doit être soutenu.

3.10a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Financement d'entreprises ou d'organisations culturelles et créatives qui favorisent le développement des artistes et de leurs œuvres dans plusieurs pays européens, en vue tout particulièrement de promouvoir la diversité culturelle*

Dans une importante mesure

3.10b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Le partage des cultures permet à la citoyenneté européenne de se fonder sur des valeurs communes dans un espace d'échanges et d'appartenance partagés, permettent de confronter des savoir-faire, des sensibilités, des approches artistiques. Mais le partage et la circulation des œuvres doit aussi contribuer à faire connaître et à encourager la diversité des approches et des esthétiques à contre courant d'une uniformisation des projets et de la pensée.

3.11a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Soutien permettant aux artistes et aux opérateurs culturels de franchir les obstacles à la mobilité transnationale (obstacles juridiques et administratifs, par exemple)*

Dans une importante mesure

3.11b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Le Programme Culture devrait prendre toutes les mesures utiles pour lever les obstacles reconnus à la libre circulation des œuvres et des artistes, s'assurer que la libre circulation ne porte pas préjudice aux artistes du fait des disparités économiques et sociales qui persistent entre Etats membres de l'Union européenne. L'obtention de visas, de permis de séjour pour les artistes et techniciens ressortissants de pays non européens doit être facilitée.

3.12a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Traduction d'œuvres de fiction dans plusieurs langues*

Dans une importante mesure

3.12b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Le soutien à la traduction, vu son importance en termes d'accès à la culture et de diversité linguistique et culturelle devrait devenir un Programme européen à part entière. Si ces activités devaient cependant rester dans le Programme Culture, son soutien devrait se convertir en volet spécifique et plus étoffé en termes de diversité d'opportunités de financement disponibles, dans le but de mieux répondre aux besoins spécifiques du secteur. Dans ce cas, le budget total du Programme Culture devrait être augmenté de façon significative. Pour faciliter la compréhension et conserver aux nations leur spécificité linguistique, il faut financer le sur-titrage en créant un fonds de sur-titrage des œuvres théâtrales et musicales, dans la mesure du possible. Cette aide permettrait de faciliter les co-productions étrangères, la mobilité des œuvres et l'accès à un plus large public.

La circulation des spectacles en langue originale sur-titré est, de ce point de vue, essentielle à soutenir car le théâtre est non seulement porteur d'une langue, mais encore d'attitudes sociales et culturelles qui permettent d'en saisir mieux la spécificité. C'est donc pour un ensemble de mesures en faveur du spectacle vivant, qui va de la coproduction internationale d'œuvre d'un pays donné mais dans sa (ses) langue(s) d'origine, à la diffusion et socialisation dans les autres pays, que l'Europe doit s'attacher. Car c'est tout un processus intégré d'échange qui est ici en jeu, en construction, en activité, alliant les artistes, les professionnels, le public. On ne trouve pas de meilleur défenseur de la diversité des langues en Europe que la circulation des œuvres théâtrales dans leur langue d'origine, mais aussi de compréhension profonde de l'« étranger », donc de l'europeen : être européen, c'est d'abord concevoir et sentir que l'Europe est une communauté d'étrangers, à laquelle d'abord on appartient et, éventuellement, on adhère.

3.13a Dans quelle mesure les aides à la traduction littéraire devraient-elle également couvrir d'autres frais, tels que l'achat des droits, les coûts de publication, la traduction des résumés et d'autres activités promotionnelles?

Dans une mesure modérée

3.13b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

3.14a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Festivals ayant une dimension et une visibilité européennes importantes, présentant des œuvres et des artistes de portée européenne*

Dans une importante mesure

3.14b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Les festivals sont des appuis très importants de la scène culturelle européenne. Un soutien approprié doit leur être offert. Dans le cas de projets de coopération, un soutien doit être possible à travers tous les volets du Programme si le projet soumis répond aux objectifs et aux critères de sélection. Les festivals sont particulièrement bien placés pour développer des projets qui participent au renforcement de l'espace public européen et de la citoyenneté. Les « grands festivals » relèvent du rayonnement des états membres et du niveau des accords entre les ministères de la culture.

3.15a L'Union européenne soutient déjà des prix européens dans les domaines de l'architecture contemporaine, du patrimoine culturel, de la littérature et de la musique contemporaine. Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes? *Nouveaux prix européens dans le domaine de la culture*

Dans une mesure modérée

3.15b Dans quel(s) secteur(s) culturel(s) faudrait-il introduire de nouveaux prix européens?

Pourraient être institués en particulier des prix pour :

- Le théâtre
- La danse
- Les arts du cirque
- Les arts de la rue.

3.15c Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Les prix européens devraient être transférés vers le budget communication de l'UE, sauf s'ils deviennent des projets à part entière.

3.16a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les éléments suivants? *Initiatives médiatiques assurant une visibilité aux thèmes et projets culturels européens*

Dans une importante mesure

3.16b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Par le biais de laboratoires expérimentaux de recherche, il faut inventer de nouveaux moyens pour que les créations de spectacles vivants soient présentes sur les médias. La modification de la perception par le public des œuvres de spectacle vivant passe aussi par la concertation entre les télévisions publiques et les responsables d'institutions artistiques. C'est sans doute par ces biais-là que nous pourrions traiter et assurer le renouvellement des publics.

3.17 Souhaitez-vous faire des observations sur les activités prévues par le futur programme Culture?

Développement des territoires, développement urbain et régional grâce à la culture Le secteur culturel est créateur d'activités économiques et d'emploi. Le secteur des arts du spectacle est fortement lié à l'innovation. La diffusion locale ou régionale doit avoir toute sa place dans les politiques d'appui au développement régional, les politiques de cohésion. La ville et la métropole constituent un enjeu majeur de renouvellement des formes artistiques, voire même de la scène, comme lieu central de représentation. C'est un argument central d'investissement des programmes européens dans la création, d'une part, et de l'implication intrinsèque de l'art (dont les arts scéniques) dans les projets socio-économiques de l'Union. Il convient de prendre en considération les spécificités du secteur.

Un tel soutien nécessite de prendre en compte les caractéristiques et besoins particuliers du secteur du spectacle vivant, en s'attachant plus particulièrement au versant non industriel de ce secteur et aux spécificités de son mode de production, de dissémination et de transmission.

- Ce secteur se caractérise notamment par un mode non industriel de production (économie de prototype et biens non reproductibles), des activités à forte valeur ajoutée humaine (travail constitutif du produit fini et lien indissociable entre l'œuvre et la personne) et de fortes charges de production (coûts salariaux incompressibles et nécessaires).
- Il représente par ailleurs un secteur au sein duquel la mobilité des œuvres est liée à la mobilité des personnes (artistes et techniciens) avec un coût important, notamment à une échelle européenne. Enfin, il s'agit d'un secteur au sein duquel s'opèrent d'importantes mutations professionnelles et nécessitant d'être structuré à l'échelle européenne.

SECTION 4: TYPES DE SOUTIEN PRÉVUS PAR LE NOUVEAU PROGRAMME CULTURE

Nous aimerions connaître votre avis quant aux types de soutien qui devraient être proposés. Nous indiquons ici les types de soutien déjà proposés par le programme Culture, mais vous pouvez, si vous le souhaitez, également suggérer d'autres éléments.

4.1 Le programme Culture soutient actuellement les partenariats de coopération entre opérateurs culturels (à hauteur de 50 %). Ce taux de 50 % est-il le taux le plus indiqué pour un cofinancement européen de projets de coopération?

Oui

4.2 Les subventions de fonctionnement octroyées par l'Union européenne couvrent actuellement 80 % des coûts de fonctionnement de certaines organisations à l'échelon européen (ambassadeurs culturels, réseaux de représentation, plateformes de dialogue structuré). Ce taux de 80 % est-il le taux le plus indiqué pour un cofinancement d'organisations à l'échelon européen?

Oui

4.3 Les subventions de fonctionnement octroyées par l'UE à des organisations sont dégressives, c'est-à-dire que leur montant est réduit d'année en année. Dans quelle mesure la dégressivité constitue-t-elle un problème pour les opérateurs culturels?

Dans une importante mesure

4.4 Quels problèmes votre organisation rencontre-t-elle du fait de la dégressivité?

Le financement des réseaux, s'il doit continuer à limiter l'apport de l'Europe à 50% des coûts doit aussi continuer, au moins concernant les zones où la culture est peu soutenue, à cofinancer les charges de gestion afférentes à 80%, ce qui ne veut pas dire compenser un manque de financement au niveau national ou régional, mais seulement assurer la bonne exécution du projet.

La dégressivité des aides pose problème pour affermir les projets dans un temps relativement court, or, si un projet est convaincant, d'autres partenaires d'autres pays peuvent vouloir s'y joindre. La dégressivité est alors dissuasive. La dégressivité des aides découle en droite ligne de la subsidiarité : cette dernière est défendable à condition que les états et les collectivités puissent associer leurs forces et prendre le relais des financements européens, mais le contexte économique actuel semble remettre en cause cet objectif. L'Europe sera peut-être bientôt amenée à disposer elle aussi d'institutions culturelles propres.

4.5 Pourriez-vous suggérer d'autres moyens spécifiques de simplifier les procédures de candidature et la gestion du nouveau programme?

Les faiblesses du Programme actuel :

- Objectifs trop larges
- Objectifs quantitatifs nombreux, par rapport aux objectifs qualitatifs
- Gestion administrative lourde

Il devrait y avoir « une vision » plus adaptée de la réalité pour faire des choix, plutôt que d'appliquer des règles à la fois trop lourdes et trop abstraites. Il est donc indispensable de faire confiance à l'administration européenne elle-même et à la pertinence des choix qu'elle opère, elle doit donc mettre en place le réseau d'information nécessaire pour que ses actions participent à une forme d'ouverture sur le monde de leur lieu d'implantation.

Recommandations :

Pour simplifier l'accès aux financements et permettre la participation d'une plus grande variété d'acteurs, la gestion du Programme doit être rendue plus simple et plus efficace.

Différentes options doivent être envisagées:

- Accorder plus de poids à la création, en dehors des objectifs spécifiques européens
- Assurer une meilleure information sur les possibilités et les modalités d'accès aux financements européens (surtout pour les petites structures).
- Participation et mise en œuvre plus flexibles, avec des procédures financières et administratives moins contraignantes
- Développer une méthodologie claire afin de donner des outils nécessaires pour intégrer ces approches administratives dès la conception des projets
- Le processus d'évaluation des candidatures en deux phases, déjà utilisé par d'autres programmes de l'UE, pourrait éventuellement être appliqué aux programmes de soutien pluriannuels. • Critères de sélection à définir mieux et grilles d'évaluation intégrées comportant une définition plus claire de la valeur ajoutée européenne avec une évaluation transversale des dimensions qualitative, novatrice et interculturelle des projets.
- Règles de cofinancement plus flexibles

Une autre méthode pourrait être proposée: les projets seraient examinés par un jury indiscutable, composé de personnalités qualifiées, à l'aune de quelques grands objectifs, sans critères autres que le sérieux des participants, la qualité et l'originalité des projets et surtout leur pertinence européenne.

4.6 Comment la diffusion des résultats des activités financées au titre du nouveau programme pourrait-elle être soutenue?

Un plan de communication doit être mis en place pour le Programme Culture pour faire connaître chaque année, largement au sein de l'Europe et au plan international, les projets soutenus et les lauréats des différents prix européens décernés. Durant une semaine chaque année, des artistes ou acteurs culturels pourraient être invités à présenter aux parlementaires certains projets soutenus. Le site de l'Union européenne pourrait référencer les projets et initiatives soutenus avec leurs diffusions européenne et internationale et leurs prolongements ou leurs retombées.

4.7 Souhaitez-vous faire part de toute autre observation sur les types de soutien prévus par le nouveau programme Culture?

Il est important que le nouveau programme culture soutienne :

- **la création, à travers des projets qui associent des structures de productions dans différents pays de l'Union**
- **un vaste "Erasmus" artistique** ou Erasmus Culture : pour soutenir la formation tout au long de la vie et l'insertion professionnelle
- **la coopération culturelle**, par le biais des réseaux ou des regroupements de producteurs
- **la création en dehors du territoire européen**, dans le cadre de la coopération avec les pays tiers
- les initiatives visant à **favoriser l'égalité d'accès à la culture** et la rencontre des publics avec les œuvres et les artistes (**voir 2.9**)